

......

## PROCEDURE SIMPLIFIEE A COMPETITION LIMITEE (PSL) N° LP 002/ANRMP/SG/SAF/2018 « ACQUISITION D'UNE SOLUTION D'ANTIVIRUS POUR L'ANRMP »

- 1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a prévu dans le cadre de son budget 2018 au chapitre 206 « Autres immobilisations incorporelles » et sur le compte 2060 « Autres immobilisations incorporelles », l'acquisition d'une solution d'antivirus pour l'ANRMP.
- 2. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) invite les candidats qui désire soumissionner à adresser un courrier à monsieur le Secrétaire Général de l'ANRMP pour confirmer leur participation à ladite procédure au plus tard le mercredi 17 octobre 2018 à 16 heures 30 minutes.
- 3. Le délai d'exécution est de quinze (15) jours à compter de la date de remise de l'ordre de service de démarrer.
- 4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sise à Cocody Riviéra III, Rue du Lycée Français:

Personne à contacter : Monsieur NOMEL Gnagne François

Adresse: 25 BP 589 Abidjan 25

Téléphone/Cellulaire: (225) 22 40 00 40, / 05 30 02 40

Adresse électronique : E-mail : f.nomel@anrmp.ci

de 07 heures 30 minutes - 12 heures 30 minutes et 13 heures 30 minutes - 16 heures 30 minutes temps universel, les jours ouvrables.

l'arrêté dispositions de consultation est soumise aux présente n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées. 1 0 OCT 2018 Fait à Abidian, le

Le Secrétaire Général